



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/09/2025  
Reçu en préfecture le 08/09/2025  
Publié le **09/09/2025**  
ID : 057-245700695-20250901-D2025\_128\_SI-AR

## DECISION 2025-128

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances Crédit Mutuel d'un montant de 2520 € et correspondant aux frais de remise en état de la voirie communautaire suite à un incendie de véhicule survenu à Kanfen, le 18 août 2024.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET